



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**UNIVERSITÉ
DE MAYOTTE**

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 26 mars 2025

Délibération n°2025-CA-008

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le Décret n°2023-1356 du 29 décembre 2023 relatif à la transformation du centre universitaire de formation et recherche de Mayotte en établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel ;

Vu les statuts de l'Université de Mayotte adoptés par le Conseil d'Administration en sa séance du 06 juin 2024 ;

Considérant que les 17 membres en exercice du Conseil d'Administration ont été valablement convoqués en vue d'approuver le procès-verbal du Conseil d'administration en date du 29 janvier 2025 ;

Membres ayant voix délibérative

Membres statutaires	20	Membres représentés	3
Membres en exercice	17	Membres votants	15

Point n°4 de l'ordre du jour : Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration en date du 29 janvier 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration approuve à la majorité le procès-verbal du Conseil d'administration en date du 29 janvier 2025.

Votants	15	Pour	14	Contre	0	Abstentions	1	Blancs	0
----------------	----	-------------	----	---------------	---	--------------------	---	---------------	---

Délibération adoptée à la majorité des membres présents et représentés

Document en annexe au présent extrait :

- Le procès-verbal du Conseil d'administration en date du 29 janvier 2025.

Fait à Dombeni, le 26 mars 2025.

La présidente du Conseil d'Administration de
l'Université de Mayotte

Anrafati COMBO

Le Président
de l'Université de Mayotte



Abal-Kassim CHEIK AHAMED

PROCÈS-VERBAL

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SIÉGEANT EN FORMATION PLÉNIÈRE

SÉANCE DU MERCREDI 29 JANVIER 2025

Le Conseil d'Administration de l'Université de Mayotte en formation plénière s'est réuni le mercredi 29 janvier 2025 en présentiel et en distanciel sous la présidence de madame Anrafati COMBO, la présidente du Conseil d'Administration.

Le quorum est atteint, la présidente du Conseil d'Administration ouvre **la séance à 9h20.**

L'ordre du jour porte sur les résolutions suivantes :

- « Approbation du procès-verbal du CA en date du 05 juillet 2024 » ;
- « Point d'information sur la situation de l'établissement à la suite du cyclone Chido et de la tempête tropicale Dikeledi » ;
- « Révision des statuts de l'Université de Mayotte approuvés au Conseil d'Administration du 6 juin 2024 » ;
- « Budget initial de l'exercice 2025 » ;
- « Révision de la délibération en date du 5 juillet 2024 concernant le LIRSEM » ;
- « Opportunité d'installation de l'Université de Mayotte à « la Technopole de Mayotte » » ;
- « Outils de modernisation de la messagerie électronique et des bases de données ».

Madame Anrafati COMBO, la présidente du Conseil d'Administration fait le point des membres du Conseil d'administration présents en distanciels. A cet instant, sont connectés : madame WHARTON, monsieur ROIG, monsieur ATTOUMANI, monsieur GARNIER, monsieur GIRARD.

La présidente du Conseil d'Administration introduit la séance avec un discours émouvant, évoquant notamment le passage des deux catastrophes naturelles successives qui ont durement touché le territoire. A cette occasion, elle souhaite la bonne année à l'ensemble de la communauté universitaire. En outre, elle rappelle la fin de sa mandature du Conseil d'administration prochainement.

A son tour, **Monsieur Abal-kassim CHEIKH AHAMED, Président de l'Université de Mayotte** se prête à un discours. Cet instant de parole lui permet de remercier, au nom de l'administration, le dévouement de l'ensemble de la gouvernance qui s'est mobilisé pour l'Université au lendemain du cyclone Chido dans des cellules de crise quotidienne. Il a également une pensée pour toutes les personnes et institutions qui se sont mobilisées devant les deux catastrophes naturelles, et particulièrement la Croix rouge, qui a été très active.

Monsieur Kadafi ATTOUMANI, représentant des activités économiques, rend hommage

au mandat de la présidente du Conseil d'administration, qu'il associe étroitement à l'évolution statutaire de l'Université de Mayotte.

S'agissant des passages des deux tempêtes, il y voit une opportunité de mieux construire l'île, avec une participation active de l'Université de Mayotte.

Monsieur Léopold AYITE, représentant des autres personnels d'enseignement et de recherche souligne l'importance de la solidarité dans les moments de difficultés. Il profite de cet instant pour clamer sa joie devant ses retrouvailles avec les étudiants. Il termine par saluer la mobilisation de ses derniers face à la continuité de leur scolarité.

Monsieur Jean Louis ROSE, le Vice-Président Formation et Vie Étudiante souhaite « concorde, cohésion et solidarité » à l'ensemble de la communauté universitaire face aux épreuves et douleurs vécues par chacun. Il témoigne sa fierté devant la présence des étudiants dans le campus.

La présidente du Conseil d'Administration remercie l'ensemble des intervenants pour leur témoignage et propose d'évoquer le premier point à l'ordre du jour.

Elle demande si les membres ont des questions ou observations à formuler concernant le procès-verbal du 05 juillet 2024.

En l'absence de remarques, **la présidente du Conseil d'Administration** soumet au vote le « Procès-verbal de la séance du 05 juillet 2024.

Vote

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

La présidente du Conseil d'Administration aborde la deuxième résolution pour information, concernant la situation de l'établissement après le passage des deux tempêtes.

Madame Leïla NEDJAR, Directrice Générale des Services, évoque la diffusion d'éléments de gestion qui datent du 09 janvier 2025.

Ainsi, dès le 16 décembre 2024, un recensement des personnels et des étudiants a été entamé. Au regard des difficultés de réseau, l'Université de Mayotte a opté pour la création d'un groupe WhatsApp avec l'ensemble des personnels de l'université puisse informer de leur situation.

En parallèle, la **Directrice Générale des Services** explique qu'un début de travail a été effectué avec le CNOUS pour faciliter l'organisation du recensement des étudiants. Il a été notamment mis en place des équipes de téléconseillers réparties dans plusieurs Crous académiques, qui ont pu contacter les étudiants pour proposer un accompagnement pluridisciplinaire lorsque ces derniers avaient accès aux moyens de communication.

De plus, la **Directrice Générale des Services** précise que l'université a sollicité le CNOUS et les autorités ministérielles d'une aide financière exceptionnelle d'urgence destinée à l'ensemble des étudiants mahorais sans distinction aucune.

En matière de coordination interne, elle évoque la création d'une cellule de crise composée du Président de l'Université de Mayotte, des vice-présidents et de la Directrice Générale des Services

a vu le jour pour pouvoir répondre à la gestion quotidienne de l'établissement.

La Directrice Générale des Services explique que la création de groupes de coordination sur WhatsApp permettait de diffuser des informations officielles et institutionnelles.

La Directrice Générale des Services souhaite apporter à la connaissance des membres du Conseil d'administration les dégâts matériels dont a fait face le bâti à savoir que les modulaires M 1 et M 6 ont été complètement détruits. L'amphithéâtre a subi de fortes dégradations. La salle polyvalente est aujourd'hui opérationnelle, mais toute la baie vitrée a explosé. Et la **Directrice Générale des Services** d'indiquer que l'auditorium était de nouveau opérationnel, mais avec aussi des problèmes de vitrage. La bibliothèque universitaire a été vraiment très impacté, notamment les collections d'ouvrages.

La **Directrice Générale des Services** identifie trois types de locaux :

- des locaux complètement opérationnels ;
- des locaux qui nécessiteront entre 1 et 3 mois de réparations ;
- des travaux plus structurants sur des locaux qui prendront entre huit et 18 mois ;

La Directrice Générale des Services assure la continuité des activités de l'Université à travers un emploi du temps adapté à la situation.

En effet, elle rappelle que l'Université est soumise à une mission de service public et qu'elle se doit de reprendre ses activités. Elle ne peut se contenter de réparer le bâti. Pour ce faire, un plan a été construit en différentes phases progressive pour la reprise de l'ensemble de la communauté universitaire :

- La première phase correspondait à la date initiale de réouverture de l'université, qui était prévue initialement le six (6) janvier 2025 ;
- Ensuite, il y a eu la préparation du campus entre le 13 janvier 2025 et le 20 janvier 2025 effectué par des prestataires et les équipes de la logistique ;
- Puis à partir du 20 janvier 2025, les autres fonctions supports ont pu reprendre leurs activités ;
- Cette reprise a permis de préparer l'accueil social et solidaire des étudiants qui se déroule du 23 janvier 2025 au 31 janvier 2025 ;
- Enfin, le 03 février 2025 a permis la reprise de l'ensemble des activités d'enseignement et de recherche de l'établissement ;

Monsieur Léopold AYITE, représentant des autres personnels d'enseignement et de recherche, s'interroge sur l'aspect pédagogique, et souhaite connaître la contribution des universités partenaires.

Le Président de l'Université de Mayotte précise que l'Université est déjà entrée en relation avec certains présidents des universités partenaires et souligne leur engagement envers la reconstruction de l'Université de Mayotte.

Et **le Vice-Président Formation et Vie Étudiante** de préciser qu'un travail commun, avec les universités partenaires est envisagé sur les maquettes amendées. Le but étant de préserver

l'acquisition de compétences sans brader les formations. Parfois, selon lui, cela pourrait passer dans un premier temps par la réduction de certains cours magistraux notamment en raison de l'indisponibilité de la salle Amphi.

Le **Vice-Président Formation et Vie Étudiante** souligne que ce travail nécessite la validation des universités partenaires au sein de leur CFVU.

Monsieur **Benoît ROIG, Président de l'Université de Nîmes**, confirme les propos du Vice-Président Formation et Vie Étudiante. Il émet la possibilité d'ouvrir les droits à l'Université de Mayotte en termes d'accès à des ressources bibliographiques ou documentaires de la bibliothèque universitaire de Nîmes et donner également le maximum d'outils permettant aux étudiants de reprendre très rapidement une scolarité normale.

L'objectif, étant de permettre aux étudiants de valider leur année, tout en allégeant légèrement les programmes, tout en maintenant une compétitivité.

Monsieur Kadafi ATTOUMANI, représentant des activités économiques, précise également devoir s'absenter du CA. Le temps de son absence, il donne procuration au Président de l'Université de Mayotte. Il est alors 9h57 et 18 secondes.

La présidente du Conseil d'Administration reprend la main, et rappelle à cet instant précis, la présence de la procuration de Monsieur AUGER à destination du Président de l'Université de Mayotte qu'elle a reçu en début de séance. Il est 9h57 et 24 secondes. Le point d'information étant terminé. **La présidente du Conseil d'Administration** aborde la troisième résolution, sur la révision des statuts de l'université de Mayotte, approuvé au Conseil d'administration du six (6) juin 2024.

Ce point est présenté par **monsieur Laurent GARNIER, représentant de la direction des affaires juridiques et institutionnelles de l'Université de Mayotte**. Il précise que son intervention a pour but d'apporter quelques éclaircissements statutaires qui sont déjà en vigueur. [A l'aide d'un document de type tableau exposé, permettant de distinguer à gauche une colonne présentant l'ancienne version des statuts et à droite la version actuelle proposée au Conseil d'Administration]. L'intervenant explique les modifications apportées.

A l'article 9 des statuts de l'Université de Mayotte, trois modifications ont été apportées à la composition des personnalités extérieures au Conseil d'Administration. Il y est fait un éclaircissement pour expliquer les modalités de désignation pour chaque type de personnalités extérieures au Conseil d'administration.

De plus, le **représentant de la direction des affaires juridiques et institutionnelles de l'Université de Mayotte** indique que l'article 13 des statuts de l'Université de Mayotte a également fait l'objet de modification. Le principe étant le même que l'article précédemment cité, puisqu'il s'agissait d'éclaircir encore une fois les modalités de désignation des personnalités extérieures, mais cette fois-ci à l'instance de la Commission de la Recherche.

Et le **représentant de la direction des affaires juridiques et institutionnelles de l'Université de Mayotte** de précise que l'article 15 des statuts de l'Université de Mayotte est également modifié, dans le même ordre d'idée que les articles précédents. Il s'agit toujours d'un éclaircissement des modalités de désignation des personnalités extérieures qui concerne cette fois-ci la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire.

L'article 24 des statuts de l'Université de Mayotte est également modifiée. Un ajout autorisant la directrice générale des services à participer, avec voix consultative, au Conseil d'Administration et aux autres instances administratives de l'Université de Mayotte. L'intervenant précise qu'il s'agit d'une reprise du Code de l'éducation.

L'article 30 des statuts de l'Université de Mayotte concernant les mandats des personnalités extérieures est modifiée. Des précisions sont apportées sur les modalités de remplacement lorsqu'une personnalité extérieure, ou son suppléant se trouve dans l'impossibilité de siéger temporairement ou définitivement.

L'article 47 des statuts de l'Université de Mayotte concernant les attributions, la composition et le fonctionnement des instances a été éclairci notamment sur la présence au Comité de Direction de toute personne dont le Président de l'Université de Mayotte jugerait utile.

L'article 55 des statuts de l'Université de Mayotte est également modifiée. Un ajout autorisant l'agent comptable à participer, avec voix consultative, au Conseil d'Administration et aux autres instances administratives de l'Université de Mayotte. L'intervenant précise qu'il s'agit là encore, seulement d'une reprise des dispositions légales.

La présidente du Conseil d'Administration interpelle les membres du Conseil d'administration pour d'éventuelles questions ou remarques.

Monsieur Léopold AYITE, représentant des autres personnels d'enseignement et de recherche, s'interroge sur la raison de ces modifications. Il souhaite savoir si elles sont la conséquence de l'annulation des élections du Conseil d'Administration, de la Commission de la Recherche et de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire.

La Directrice Générale des Services précise que l'annulation des élections ne concerne en rien les modifications des statuts qui viennent d'être apportées, parce que les élections concernaient la désignation des représentants élus, des personnels et des étudiants. Tandis que que les ajustements présentés concernent uniquement la désignation des personnalités extérieures.

La présidente du Conseil d'Administration soumet au vote la « Révision des statuts de l'Université de Mayotte approuvés au Conseil d'Administration du 6 juin 2024 ».

Vote

Pour : 11

Contre : 1

Abstention : 0

La présidente du Conseil d'Administration aborde la quatrième résolution qui concerne le Budget initial de l'exercice 2025.

Le Président de l'Université de Mayotte se prête à un discours dans lequel il qualifie ce budget d'« ambitieux ». Selon lui, ce budget constitue un pilier central de la stratégie pour soutenir le développement de l'université de Mayotte dans un environnement en constante

évolution.

Ensuite, il précise le contexte de l'élaboration du budget qui a été pensé dans un cadre de stabilité et de croissance avant le passage du cyclone Chido.

Le Président de l'Université de Mayotte rappelle donc que le budget initial 2025 a été élaboré dans l'espoir de réaliser de grands projets pour Mayotte tout en répondant aux défis de la communauté universitaire.

Néanmoins, il souligne que la situation a profondément évolué suite au passage du cyclone Chido, qui a causé « *des dégâts importants et bouleversants* ». Une partie des bâtiments ayant subi des dommages, certaines salles ayant été détruites et d'autres nécessitant des réparations urgentes. Le cyclone a modifié certaines priorités et a contraint de revoir les prévisions budgétaires. Désormais il doit être pris en compte les ajustements nécessaires en fonction des coûts de réparation et de reconstruction.

Par la suite, **le Président de l'Université de Mayotte** tient à présenter brièvement les différentes enveloppes budgétaires. Suite à la présentation faite, il relève un solde budgétaire prévisionnel de **1 167 723 euros** principalement lié au projet d'investissement « *ambitieux* », notamment la construction et la réhabilitation des infrastructures.

Le Président de l'Université de Mayotte précise que ce budget n'est qu'une étape prévue dans le cadre de la stratégie de développement qui pourra être compensé par un prélèvement sur le fonds de roulement de l'Université, assurant ainsi la continuité des projets stratégiques.

Par ailleurs, **le Président de l'Université de Mayotte** estime important de noter que l'Université a initié plusieurs projets financés par des fonds européens dans le programme Feder. Cette action nécessite un préfinancement avant que les paiements ne soient effectués. Ce mécanisme de préfinancement, qui entraîne des besoins temporaires de trésorerie démontre tout de même la capacité de l'Université à investir dans des projets structurants à long terme. Ce budget est le reflet des priorités de l'Université mais il faudra l'ajuster notamment face aux prévisions et réfléchir sur la manière de remplacer de repenser la reconstruction du bâtiment.

Monsieur Gregory GOYAU, Directeur des Affaires Financières de l'Université de Haute-Alsace, commence par saluer « *la très bonne connaissance, technicité et capacité du Président de l'Université de Mayotte à construire ce budget initial de l'exercice 2025* ». Il rappelle que le Conseil d'Administration vote les enveloppes, les autorisations budgétaires et les crédits de paiement sur les volumes de masse qui vont correspondre aux montants limitatifs que l'Université de Mayotte pourra consommer en 2025 tel que le prévoit le tableau réglementaire n°2 annexé.

Monsieur Gregory GOYAU, Directeur des Affaires Financières de l'Université de Haute-Alsace relève les éléments et appréciations suivants :

• 8 170 696 € pour les autorisations d'engagement dont :

- 2 022 152 € de dépenses de personnel ;
- 3 420 585 € de dépenses de fonctionnement ;
- 2 727 958 € de dépenses d'investissement.

• **8 378 296 € pour les crédits de paiements dont :**

- 2 022 152 € de dépenses de personnel ;
- 3 434 085 € de dépenses de fonctionnement ;
- 2 922 058 € de dépenses d'investissement.

Ces dépenses s'intègrent pleinement au service du projet de l'établissement. Il y a un léger reste à payer de 13 500 euros par rapport à l'année 2024. Ces dépenses sont présentées plus en détail dans la page 15 de la note de l'ordonnateur. Nous pourrions y répondre

• **7 210 573 € de prévisions de recettes**

Les recettes globales pour l'exercice 2025 sont estimées à **7 210 573 euros**, répartis comme suit :

2 658 554 euros de recettes fléchées, réparties comme suit :

- 3 500 euros, de recettes propres fléchées
- 1 069 707 euros, financements de l'Etat fléchés
- 1 585 346 euros, autres financements publics fléchés

4 552 019 euros de recettes globalisées, répartis comme suit :

- 3 901 399 euros, de subvention pour charges de service public, soit 54% de l'ensemble des recettes. Cette dotation reste essentielle, mais enregistre une légère baisse par rapport aux années précédentes, ce qui pousse à diversifier les sources de financement
- 20 000 euros, autres financements publics
- 630 620 euros, de recettes propres

S'agissant des recettes, il précise qu'une évaluation prudente doit être faite aussi bien sur les recettes fléchées que sur les recettes globalisées. Cette sincérité budgétaire est appréciée également par le rectorat, à qui les éléments budgétaires et financiers ont été transmis en amont.

La présidente du Conseil d'Administration interpelle les membres du Conseil d'Administration pour d'éventuelles questions ou remarques.

Thierry CONTOUX, qui supplée Jacques MIKULOVIC le recteur de l'académie de Mayotte rejoint les propos de monsieur GOYAU. Il précise que l'élaboration de ce budget a été élaboré sous le contrôle du contrôleur budgétaire régional qui a statué sur la situation du budget en termes de soutenabilité.

Monsieur CONTOUX souhaite apporter une autre précision, à savoir que le budget au niveau national est en cours d'examen et que si le budget de l'enseignement supérieur était révisé à la baisse, il faudrait sûrement revoir la subvention de service public prévu dans le budget.

Monsieur Léopold AYITE, représentant des autres personnels d'enseignement et de recherche, interpelle le Président de l'Université de Mayotte sur la masse salariale. Il s'interroge sur la non perception de l'IFSE et la prise en compte de la grille contractuelle sur l'incidence

qu'elles peuvent avoir sur le budget prévisionnel proposé au vote dans ce Conseil d'administration.

Le Président de l'Université de Mayotte réaffirme son engagement sur ces points. Il rappelle que l'évolution de l'IFSE et de la grille contractuelle relèvent plutôt du titre II qui n'est pas soumis au vote.

Pour information, l'Université souhaiterait proposer la grille mise en avant par le Rectorat concernant l'IFSE, tout en trouvant l'équilibre de la soutenabilité budgétaire. Selon le Président de l'Université de Mayotte, il existe une enveloppe globale de 9 millions d'euros. L'augmentation de l'IFSE peut générer la création de poste, il faut trouver donc un équilibre entre ces aspects dans un contexte national qui demande une rigueur de gestion budgétaire, il est donc question réellement des équilibres du dialogue sociale, mais la direction souhaite vraiment s'engager favorablement.

En l'absence d'autres remarques, **la présidente du Conseil d'Administration** soumet au vote le « budget initial 2025 » tableau par tableau :

- Les tableaux des emplois de l'exercice 2025 ;

Vote

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

- Le tableau des autorisations budgétaires de l'exercice 2025 ;

Vote

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

- Le tableau de l'équilibre financier pour l'année 2025 ;

Vote

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

- Le tableau sur la situation patrimoniale pour l'année 2025.

Vote

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

- Le tableau A et B sur les opérations pluriannuelles – prévision pour l'année 2025.

Vote

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

La présidente du Conseil d'administration invite monsieur SUCRE, Vice-Président Recherche à présenter la cinquième (5) résolution de l'ordre du jour, à savoir, la « Révision de la délibération en date du 5 juillet 2024 concernant le LIRSEM ».

Le Vice-Président Recherche de l'Université de Mayotte rappelle le contexte du projet « Laboratoire interdisciplinaire de recherche sur les socio écosystèmes de Mayotte », soit LIRSEM, et précise avoir déjà présenté ce projet devant les membres du CA au mois de juillet dernier.

Ensuite, **Le Vice-Président Recherche** évoque les points d'évolution du projet LIRSEM n comparaison de sa dernière présentation. C'est notamment la ventilation des différentes dépenses. Les services instructeurs, ont expliqué qu'il ne pouvait pas avoir moins de 10% d'autofinancement.

La subvention FEDER ayant été revue à la baisse, passant de 1 399 693 soit 85% du budget total du projet, à **1 273 077, 34€ soit 77,39%** du budget total du projet. Et apporter un autofinancement de l'Université de Mayotte de **164.510,28€, soit 10%** du budget du projet.

Ensuite, il y a eu des petits ajustements entre les différents cofinancements qui avaient été obtenus, notamment le Bop 123 qui a été intégré directement dans le financement principal. Il est important de souligner, que selon le **Vice-Président Recherche**, ces ajustements ne remettent pas en question la réalisation du projet, ni son calendrier.

La présidente du Conseil d'Administration soumet la résolution « Révision de la délibération en date du 5 juillet 2024 concernant le LIRSEM » au vote des membres du CA :

Vote

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

La présidente du Conseil d'Administration présente la sixième (6) résolution de l'ordre du jour, à savoir, l'« Opportunité d'installation de l'Université de Mayotte à « la Technopole de Mayotte » ». Elle donne des éléments contextuels avant de donner à nouveau la parole à **monsieur SUCRE, Vice-Président Recherche** pour présenter ce point.

Il commence par exposer la surface totale qu'occupera l'Université de Mayotte au sein de la technopole, à savoir une surface de 473,54 m² dont :

- 233,79 m² d'espaces de laboratoires.
- 82,15 m² correspondants à une salle d'innovation pédagogique et numérique.
- 157,6 m² de bureaux permettant d'accueillir le personnel recherche.

S'agissant du loyer, des négociations ont eu lieu pour une durée de 9 ans. Le loyer, charges comprises, a été arrêté à **30€ / m² / mois**, soit près de **170 000 € / an**. A cet instant précis, Monsieur SUCRE expose un plan de la technopole où il précise les éléments suivants :

- Au R-1, donc au niveau inférieur, tous les locaux entourés en rouge sont ceux qui vont être occupés, donc il y a une partie avec des laboratoires, à gauche, il y a deux bureaux qui sont donc des locaux avec des Open Spaces.
- Sur la page suivante, il y a le niveau rez-de-chaussée avec là aussi des bureaux qui sont entourés en rouge en bleu, il y a un espace de 61 mètres carrés correspondant à la future implantation du pôle Pépite.
- Au niveau R+1, il y a uniquement un petit bureau.

Selon le **Vice-Président Recherche**, la surface aujourd'hui qui serait occupée à la Technopole serait une surface de **535 m²**. L'Université aurait donc sur un loyer de **16.000 € par mois**, donc **16.044,3 € par mois** précisément et un loyer de **192.531 € par an**.

La présidente du Conseil d'Administration souligne qu'à titre de comparaison, et pour se donner une idée des prix locatifs, le centre commercial à Combani coûte 50 euros le m² tandis que sur Combani, le m² est à 20 euros. Elle félicite l'Université pour les négociations du prix à la Technopole par m².

Monsieur Laurent GARNIER, représentant de la direction des affaires juridiques et institutionnelles de l'Université de Mayotte évoque la saisine de France Domaine qui a été sollicitée pour émettre un avis sur la valeur proposée pour le loyer du bail. France Domaine n'a pas répondu, mais son précédent avis, dont la durée de validité est certes dépassée, confirmait néanmoins la possibilité de prendre un bail à ce tarif.

La présidente du Conseil d'Administration soumet la résolution l'« Opportunité d'installation de l'Université de Mayotte à « la Technopole de Mayotte » au vote des membres du CA :

Vote

Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

La présidente du Conseil d'Administration aborde la septième et dernière résolution, à savoir, les outils de modernisation de la messagerie électronique et des bases de données.

Le Vice-Président Numérique, monsieur Bruno GIRARD, commence par évoquer les évènements majeurs ayant impacté le numérique à l'Université de Mayotte, à savoir :

- La cyberattaque de 2024 qui a bloqué un certain nombre de système ;

Cela a remis en question les capacités d'une DSI universitaire face à un évènement d'une telle ampleur.

- Seules les applications qui n'étaient pas hébergé en locale, ont pu fonctionner pendant chido, par exemple Hyperplanning. **Le Vice-Président Numérique, monsieur Bruno GIRARD** rappelle que sans Hyperplanning il aurait été difficile de recenser l'ensemble des étudiants.

Ainsi, selon le **Vice-Président Numérique**, c'est bien grâce au Drive, Gmail, des applications rapides sans code que l'Université a survécu à l'après Chido. Ces applications ont permis une base de données fiabilisées sur les personnels, sur les étudiants, et générer une application permettant de recenser leur situation. .

Le Vice-Président Numérique conclut durant cette période d'après chido :

- Que l'externalisation des données et des applications apparaissent comme une stratégie absolument nécessaire sur un territoire comme Mayotte, pour assurer notamment la continuité des fonctionnements, quelles que soient les situations.
- Que l'externalisation permet d'accéder à des solutions de sauvegarde de récupération robuste et sécurisée.

Et le **Vice-Président Numérique** de soutenir la thèse suivante : « *En raison des moyens que disposent ces grandes structures, il est important, j'insiste vraiment au niveau de notre établissement, que notre système d'information soit rigoureux, que l'intégrité des données soit répartie, que l'attribution des rôles sur ces données-là soit bien réfléchi. Des solutions de base de données les prévoient : c'est pour ça que je pense que la solution Google Workspace devrait être acté. Google Workspace proposant un certain nombre de services pour améliorer la collaboration entre les usagers.* »

Google Workspace permet de travailler sur des documents collaboratifs, de pouvoir stocker des contenus, transmettre des éléments de façon sécurisée.

S'agissant du problème de la sécurité de la souveraineté des données, le **Vice-Président Numérique** explique que le Cloud Act américain, apparu en fin d'année 2018, permet au gouvernement américain d'accéder aux données numériques, même hébergées en France. Alors que dans les règlements européens, il faut demander absolument l'autorisation aux personnes avant toutes récupérations de leurs données. Le seul moyen de lutter contre ce cloud act américain, c'est le cryptage de données.

Monsieur Jean Louis ROSE, le **Vice-Président Formation et Vie Étudiante** souhaite apporter un éclairage du point de vue des étudiants, car il remarque effectivement que la solution actuelle ne répond plus à la demande expresse des étudiants. La messagerie électronique actuelle « *BlueMind* » présentant des limites. En effet, selon lui, « *BlueMind* » apparaît « *obsolète et inefficace* ». Les étudiants notent « *une lenteur, beaucoup de fishing, d'hameçonnage, de blocage* ».

Le Président de l'Université de Mayotte rebondit sur la question de la souveraineté des données, qu'il qualifie de « *non-négligeable* ». Ce point é été évoqué au CSA, et parmi les réticents, ce qui revenaient était effectivement la question de la sûreté des données et leur utilisation.

Le Vice-Président Numérique compare le risque à l'intrusion américaine des données universitaire comme quasiment nul dans le sens où les données de l'Université de Mayotte ne les intéressent pas. Cette protection, selon lui, il faut la voir à l'échelle des étudiants, c'est de disposer des outils qui soient pratiques qui fonctionnent tout le temps, même en l'absence de réseau, il doit être possible de se procurer des documents, récupérer des éléments.

Le Président de l'Université de Mayotte précise l'absence de données extrêmement sensibles, tout en admettant qu'à l'avenir il ne soit pas exclu d'être en possession de ce type de données. Dans ce cas, il faudrait avoir des groupes de réflexion pour voir la manière de mieux protéger les données. La question de la souveraineté étant essentielle. Selon lui, c'est une souveraineté aussi du pays, parce que ces données-là de recherche sont essentielles. La protection de ces données doit pouvoir être assurées.

Monsieur Léopold AYITE, représentant des autres personnels d'enseignement et de recherche, rebondit sur les différents propos. Il rappelle qu'il y a une dizaine d'années, la gendarmerie a décidé de se mettre dans un logiciel libre. Cela n'a pas duré. Selon lui, il est souhaitable d'y réfléchir à deux fois avant de s'y lancer, car une fois lancé il est quasi-impossible de revenir en arrière.

La parole est donnée à Monsieur **Kadafi ATTOUMANI, représentant des activités économiques**, qui selon lui, la seule petite difficulté est la prise en main car elle n'est pas intuitive, passer d'un logiciel à un autre reste délicat, il y a un accompagnement à mettre en place. Par ailleurs, il salue l'efficacité et le bon fonctionnement de Google workspace dont il témoigne sa satisfaction d'y travailler quotidiennement, sans forcément rejeter le risque sécuritaire de la pratique américaine, même là encore, il précise que les risques en l'absence d'enquête particulière, sont moindres.

La présidente du Conseil d'Administration soumet la résolution « Outils de modernisation de la messagerie électronique et des bases de données » au vote des membres du CA :

Vote

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Madame la présidente du Conseil d'Administration annonce la fin des différents points de l'ordre du jour.

La séance est levée à 11h48.